© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
2001

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO

REPRODUIT AVEC PERMISSION

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel: (416) 362-5211
Toll free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

MINISTRY OF EDUCATION

2001-2002
Business Plan

Ontario

Message from the Minister

Hon. Janet Ecker

Nothing we do as a society is more important than the education of our children. Education gives young people the knowledge and skills they need for success in today's competitive world; it helps them learn to be responsible, active citizens. It is the key to our prosperity as a province.

The Ministry of Education continues to work to ensure that Ontario has an education system that provides students with the best education possible. This is what our government promised the people of Ontario when we were elected in 1995, and then re-elected in 1999.

Since 1995, in consultation with our education partners, we have been implementing a challenging plan to reform our publicly funded education system. We started by making education funding fairer, more equitable and focused on students. We also introduced a new, more demanding curriculum to ensure that Ontario students learn the skills they need to succeed in tomorrow's world. And because parents need clear information to make good choices, we introduced standardized report cards and provincial tests. By helping parents see how their children are progressing and where they need help, these measures will provide parents with the information they need to make the best choices about their children's education.

Over the past year, the ministry has made great progress in implementing further parts of the government's plan for quality education. We have introduced significant measures to help make schools safer, more respectful places for learning and teaching. We have also developed a framework for a comprehensive Ontario Teacher Testing Program and have taken important steps to ensure that parents can have greater influence in their children's education.

Our achievements in education reform have established a solid foundation for an excellent, high-quality education system. As this plan will show, we will be taking further steps to build on this foundation. By promoting higher standards, improved accountability and greater flexibility and choice, we can create a public education system that continuously strives for excellence in student achievement. Our students deserve nothing less.

The Honourable Janet Ecker
Minister of Education

101-05501/

Ministry Vision

The Ministry of Education's vision is to offer Ontario students the best education in Canada. Ontario's public education system will strive for excellence in the following ways:

- Students will have access to top quality education, characterized by high standards, clearly stated expectations and frequent, straightforward evaluation;
- Students will have the right to learn in a safe and respectful environment;
- The school system will prepare students for higher education, for entering the workforce and for assuming the responsibilities of citizenship;
- Teachers will have full opportunities to be the best qualified and the most highly skilled in Canada; and
- Parents will have a strong voice in the education of their children.

Core Businesses

The Ministry of Education provides leadership and sets the direction for education policy in elementary and secondary schools by:

- promoting a safe and respectful environment that supports learning;
- developing and sustaining a rigorous and challenging province-wide curriculum;
- promoting accountability throughout the publicly-funded education system by setting provincial standards for student achievement and in other key areas that promote quality education, such as safe schools, class size and instructional time;
- promoting and supporting excellence in teaching; and
- providing support and resources, including student-focused funding for school boards and support for program implementation.

In addition, the ministry continues to set requirements for student diplomas and certificates, and make regulations that govern the school year, the organization of schools and school boards, and the duties of teachers, principals and school board officials.

Annual Report on Key Achievements for 2000-2001

Over the past year, the Ministry of Education has achieved many important milestones in every area of its core businesses.

Promoting a safe and respectful environment that supports learning

The year saw the introduction of important initiatives to make our schools safer, more respectful places to learn and to teach.

The *Ontario Code of Conduct* set out clear provincial standards of behaviour for everyone involved in our publicly funded schools, as well as mandatory consequences for students who do not observe the standards. For example, the *Code* specifies mandatory expulsions and suspensions for serious infractions such as bringing weapons or illegal drugs to school.

The *Safe Schools Act, 2000* provides school boards, principals, teachers and school staff with legal authority to enforce the *Code of Conduct*'s strict standards of behaviour.

Another component of the *Act* implemented in 2000 was that the opening or closing exercises in schools must include the singing of *O Canada*, and may include the recitation of a pledge of citizenship. In addition, a new *Access to School Premises Regulation* gives principals and boards the right to restrict access to their schools to the students enrolled at their school, their parents or guardians, teachers and other school staff, and any persons authorized by the principal or by school board policy.

Also, school boards are now required to have in place policies on appropriate dress for implementation beginning in September 2001.

Developing and sustaining a rigorous and challenging province-wide curriculum

With the implementation of the new Grade 10 curriculum, the release of the new Grade 11 and 12 curriculum, and the release of guidelines for programs to support effective transitions from school to work, the government has completed the most comprehensive improvement ever of what is taught in Ontario's schools.

Key Achievements (cont'd)

Building on the challenging standards established in the earlier grades, Ontario's high school curriculum now also puts strong emphasis on English, science and math.

To support students who want to change course type between Grades 9 and 10, we have developed learning resources that will help them cover important content for their upcoming courses. In Grades 10 and 11, students will be able to take transfer courses to help them move into different types of courses.

To support teachers, we have developed an electronic curriculum planner as well as exemplars for Grade 9 – graded samples of student work – which will help teachers assess their own students' work.

Promoting Accountability

The *Education Accountability Act, 2000*, which was passed by the Ontario Legislature on June 20, 2000, introduced measures to ensure greater **school board accountability** and to enhance the province's authority to uphold education standards. The *Education Accountability Act, 2000* amended the *Education Act* to give the province the authority to intervene in the interests of students if a school board is not meeting its legal and educational responsibilities in the following areas:

- meeting provincial standards for board-wide maximum average class sizes;
- fulfilling instructional time standards for teachers;
- following the *Education Act* and its regulations when authorizing remuneration and expenses for trustees;
- allocating its funds according to the spending requirements outlined in the *Education Act* and regulations; and
- ensuring that its schools and programs meet the requirements of Ontario's new, more rigorous curriculum.

In 2000-2001, classroom spending will increase from 61% [in 1997] to 64% of school boards' total allocation for operating purposes.

As the first steps in Ontario's plan for greater accountability and quality standards for **special education**, the government released new province-wide standards for school boards' overall special education plans. We also released standards for Individual Education Plans (IEPs). These provide clear, consistent direction about what should be in a student's IEP and require that schools ask parents for their input.

Key Achievements (cont'd)

Greater **parental involvement** in education not only supports student achievement, but it encourages schools and school boards to be more directly accountable to parents. In 2000-2001, government continued its support for parental involvement in the school system through an important new regulation that strengthens the advisory role of school councils so as to give parents more influence over their children's education.

By fall 2001, school councils will have the right to make recommendations to their schools on any matter, including – but not limited to – the selection process for principals and vice-principals and the implementation of the *Code of Conduct*. All school boards and principals will not only be required to seek the advice of school councils, but also report back to them on how this advice has been taken into account.

To give school councils the stronger provincial voice for which they had been asking, the government restructured the Ontario Parent Council. School councils can now nominate six regional school council representatives to the Ontario Parent Council from across the province.

Accountability in education includes accountability for **student achievement**. Standardized tests are important tools in promoting accountability throughout the education system because it gives parents and vital information about where students are making progress and where improvement is needed.

In 2000-2001, the government expanded the province's standardized testing program with the launch of the first provincial Grade 10 literacy test. In addition, every Grade 9 student in Ontario wrote a new standardized math test, with results to be released in fall 2001. In Fall 2000, we also received the results of the 1999 Third International Math and Science Study (TIMSS), in which a sample of Ontario's Grade 8 students participated. The results showed that Ontario students have improved in math and science when compared with Ontario's 1995 TIMSS results.

The government also announced the creation of a Task Force on Effective Schools in January 2001. The Task Force's mandate is to conduct a thorough evaluation on how we can improve school and school board practices that directly affect student learning and achievement.

Ensuring excellence in teaching

Excellence in learning starts with excellence in teaching. Ontario has many excellent and dedicated teachers, but we need to ensure that all teachers have the skills and knowledge to help students achieve higher standards.

Key Achievements (cont'd)

To ensure that teacher training and learning is as consistent, effective and rigorous as it can be, the ministry began to implement a comprehensive Ontario Teacher Testing Program in 2000-2001.

Pending any required legislative approval, the complete program will include mandatory professional development with re-certification every five years; a qualifying test for all new teachers; an internship program for new teachers; a province-wide performance appraisal system that includes input from parents and students; and recognition for teaching excellence.

In 2000-2001, the ministry released the program framework and implemented the first component of the program: a language proficiency test for new teachers who were trained outside Ontario in a language other than English or French.

Providing support and resources

As part of our commitment to support the publicly-funded education system, the province continues to improve education funding. In spring, 2000, the province refined student-focused funding and increased funding to school boards for the 2000-2001 school year by more than $300 million – from $13.2 billion in 1999-2000 to over $13.5 billion.

For special education:

- total provincial funding for special education was $1.35 billion in 2000-2001 – a 12 per cent increase over the previous school year.

To support excellence in the classroom, we:

- invested $70 million annually to help students in junior kindergarten to Grade 3 who need to improve their reading skills;
- provided funding to support extra help for students in Grades 7 to 10 who are having difficulty meeting the new provincial standards in language and math;
- invested $30 million for new textbooks and learning materials for Grade 10 students;
- provided help for French-language students who need to develop greater skills in their first language;
- adjusted the English as a Second Language component of the Language Grant to increase the funding available to school boards;
- provided $64 million to support the new teacher adviser program;
- invested $257 million a year to support lower average class sizes at both the elementary and secondary levels;
- provided $16.5 million to train teachers in implementing the new curriculum and to increase their skills in other areas; and

Key Achievements (cont'd)

- provided sample course plans for the new Grade 10 curriculum, samples of student work illustrating levels of achievement defined in the curriculum, and an electronic curriculum planner on CD-ROM.

Key Commitments and Strategies for 2001-2002

A number of key strategies, subject to passage by the Legislature where required, will continue to ensure that students who graduate from Ontario schools are equipped with the necessary skills to succeed in a fast-paced, 21st century world.

Promoting a safe and respectful environment that supports learning

The *Safe Schools Act, 2000* gives school boards, principals and teachers the legislative authority to enforce strict standards of behaviour. When the final provisions of the act are implemented by fall 2001:

- teachers will be able to issue one-day suspensions and principals will be able to expel students for up to one school year for a variety of disruptive behaviours and serious infractions, as set out in the provincial Code of Conduct;
- expelled students will have to successfully complete a strict discipline or equivalent program to re-enter the regular school system;
- school employees who have regular access to students will be required to have criminal background checks; and
- a majority of parents at any school, through school councils, will be able to decide on an appropriate dress code for their children.

Developing and sustaining a rigorous and challenging province-wide curriculum

As part of the ongoing implementation of the new province-wide curriculum, 2001-2002 will be the first year that the new Grade 11 curriculum, with its innovative destination-based courses, is taught across Ontario. The ministry will release the Grade 10 and 11 Transfer Course curriculum to help students meet learning prerequisites if they decide to move between course types during their high school careers.

The ministry is also continuing to work on curriculum policy to develop provincial standards for Interdisciplinary Studies in Grades 10 to 12. The ministry will also be releasing curriculum policy documents for Native Languages, Extended French and Immersion French for Grades 1 to 8.

Key Commitments (cont'd)

To provide further support for the implementation of the new Ontario Curriculum, the ministry will develop curriculum resource documents for English as a Second Language and for grammar for Native Languages.

Promoting Accountability

School boards will continue, as always, to be accountable to their communities for how they allocate funds. Performance and accountability measures of school boards will be gathered and posted on the government website, and school boards will be required to report annually on how they use their funding. These results will be made public.

As the next step in our three-year plan to promote greater accountability and quality standards for **special education**, the province will develop program standards that will set province-wide criteria for special education programs for a range of exceptionalities. The first program standards will be released in 2001.

The coming year will also see a significant new initiative in support of direct **parental involvement** as we continue to work to ensure that the education system is accountable to parents. Starting in November 2001, the government plans to launch annual surveys to measure parents' satisfaction with the education their child is receiving.

We will also continue to support a stronger role for school councils, and in 2001-2002, school councils will have a new voice in many policies that affect students, such as:

- the selection process for principals and vice-principals;
- the local *Code of Conduct*, including the setting of an appropriate dress policy; and
- action plans for student improvement based on test results from the Education Quality and Accountability Office.

As a further step in increasing accountability to parents and in promoting accountability for **student achievement**, Ontario will continue to test students against defined provincial standards based on the Ontario Curriculum. The 2001-2002 school year will be the first in which the Grade 10 literacy test will count towards a student's high school diploma. Work will also begin on expanding the provincial student testing program to other grades so parents and teachers can better judge how well students are progressing from year to year.

In 2001-2002, we will also implement the province's new Early Reading Strategy. The Strategy requires every school to set targets to improve the reading achievement of Junior Kindergarten to Grade 3 students, as measured by the province-wide Grade 3 test, and to report annually to parents on the school's progress. Principals, school councils and teachers will have key roles in setting targets and putting improvement plans into action.

Key Commitments (cont'd)

Specialist teams will assist in selected schools that the ministry and boards have identified as consistently low-performing. The teams will help these schools identify problem areas and develop plans so their students can succeed.

In addition, as announced as part of our April 2001 Throne Speech commitments, the government intends to require that schools promote only those students who achieve at an acceptable level. Performance-based promotion will ensure parents that Ontario's students have the skills and knowledge they need as they progress through the education system.

Ensuring excellence in teaching

Subject to approval by the Legislature, we plan to continue implementing the Ontario Teacher Testing Program as part of our ongoing commitment to ensure that all Ontario teachers have the up-to-date knowledge and skills they need to help students reach their full potential. For the 2001-2002 school year, we intend to introduce:

- **Mandatory continuing certification requirements:** Members of the Ontario College of Teachers will be required to meet continuing certification requirements every five years to show they are up to date in their knowledge and skills. To maintain their certification, teachers will have to successfully complete seven core courses and seven elective courses over each five-year cycle.
- **Qualifying test:** All new teachers will have to pass a qualifying test before they can teach in Ontario.
- **Induction:** An induction program, similar to an internship, is planned for development, to help new teachers develop good classroom management and teaching skills through coaching and support from more experienced colleagues.
- **Performance appraisal:** The government plans to establish new province-wide standards to ensure that principals and school boards evaluate all teachers in the same, consistent way across the province. The planned standards would allow parents and students to be involved in the teacher assessment process.
- **Recognition:** The government plans to create programs that recognize teaching excellence, and as announced in the April 2001 Throne Speech, we will encourage school boards to reward high-performing teachers and principals.

In addition, we are working closely with the Ontario College of Teachers, the Ontario Teachers' Federation and Ontario's faculties of education to meet Ontario's growing demand for new teachers by recruiting the finest candidates to the teaching profession.

Providing support and resources

For the 2001-2002 school year, funding for education in Ontario has been boosted by more than $360 million, to over $13.8 billion. Subject to approval by the Legislature, we have committed to a number of initiatives to support our students, teachers, school boards and parents:

- For **school boards**: We will continue to ensure that the student-focused funding formula provides the resources that boards need to deliver a quality education program. We will also allocate the funding in a way that gives boards greater flexibility to address local priorities.
- To support our **students**: We will require that schools provide those who are falling behind with the extra support they need to catch up. In addition to the Foundation Grant funding for learning resources, we will provide additional investments in textbooks and student learning resources to ensure that students have relevant, up-to-date materials to help them learn the new curriculum. To support our Early Reading Strategy, we will provide $24 million in funding to: train elementary principals and lead teachers on how to use target setting and assess students' reading skills to provide better instruction; provide additional resources for selected schools that need extra help; and purchase student learning resources to support early reading.
- For **teachers**: We will continue to provide resources to assist with the implementation of the new province-wide curriculum. These include sample courses of study for Grade 11 curriculum and nearly 100 additional sample units of instruction for a range of subjects in Grades 1 to 8, including units to specifically support teachers in combined-grade classes. The ministry will also continue to develop and release additional curriculum exemplars -- samples of graded student work -- for a variety of elementary and secondary courses to help teachers with student assessment. Further, Circular 14, the list of ministry-approved learning materials, will be replaced with new provincial guidelines that permit local flexibility.
- For **parents**: We will allow parents more choice to enroll their children in any available school within their system. For parents who choose to send their children to schools outside the public education system, we will support education choice through the Equity in Education Tax Credit, announced in the 2001 Provincial Budget. Furthermore, as announced following the April 2001 Throne speech, we will eliminate the institutional bias against home schooling and help parents who choose to educate their children at home by facilitating access to standard tests and other learning tools.

KEY PERFORMANCE MEASURES

Core Business: Elementary and Secondary Education

The Ministry goal for Ontario's elementary and secondary education system is strengthened student performance. All students, including those with special needs, will have the skills and knowledge they need to lead fulfilling lives and to compete and succeed in a competitive global economy.

Attaining student performance targets requires the co-operation and co-ordination of efforts by the ministry and its education partners, including the Education Quality and Accountability Office, board and school administrators, teachers, support staff, employers and post-secondary institutions. Student performance is affected by many factors both within and outside of the education system, including broader society influences such as community values, student values and the influence of parents.

Performance expectations (measures and targets) for the Education Sector as a whole -- and Ministry performance measures and commitments -- are set out in the remainder of this document.

EQAO 2000 Grade 3: Percentage of students achieving Level 3 or 4

		Change from 1999
English-language schools:		
Reading:	49	+5
Writing:	52	+1
Mathematics:	57	+1
French-language schools:		
Reading:	45	+3
Writing:	49	-3
Mathematics:	42	+3

EQAO 2000 Grade 6: Percentage of students achieving Level 3 or 4

		Change from 1999
English-language schools:		
Reading:	50	+2
Writing:	48	0
Mathematics:	51	+5
French-language schools:		
Reading:	59	0
Writing:	58	0
Mathematics:	57	+2

Key Performance Measures (cont'd)

Ministry goal: Students will learn in safe schools that are conducive to learning and teaching, within an environment that promotes responsibility and respect, to support strengthened student performance.
Ministry contributions: The ministry contributes by setting and supporting appropriate learning environment standards and expectations for the education sector, and by providing appropriate assessment, support, and accountability mechanisms for the achievement of these standards.

Measure	Standard/Target	2001-2002 Commitments
Safe Schools and Code of Conduct: Percentage of schools that have implemented Safe School and Code of Conduct policies and practices.	100% of schools have implemented Safe School and Code of Conduct policies and practices by end of 2002-2003.	• 100% of boards will have local Code of Conduct policies in place by the end of 2001-2002. • 100% of boards will have School Councils involved in the development of local Code of Conduct policies by the end of 2001-2002. • Baseline of parental satisfaction to be established
Capital: The capacity of Ontario's schools to accommodate students in "permanent" classrooms.	As of March, 1999, there were places in "permanent" classrooms for about 2,100,000 students: • about 1,400,000 in elementary schools and • about 700,000 in secondary schools. Based on ministry calculations of projected demographic growth and demand, additional permanent classrooms for 168,000 students will be constructed by the end of 2004-2005 – the equivalent of 256 new schools.	Projects launched during 2001-2002 will create about 40,000 student places, for a two-year total of 74,000.
School User Satisfaction: Using data from the ministry's School Facilities Information System [SFIS], the satisfaction with school facilities among principals, teachers, non-teaching staff, members of School Councils, and students.	At least 90% of users – the same percentage as in 2000-2001 – will rate school facilities as "satisfactory" or better.	Maintain the high levels of satisfaction.

Key Performance Measures (cont'd)

Ministry goal: Ensuring that the Kindergarten to Grade 12 Curriculum is relevant and challenging for students and that students with specialized needs receive appropriate programs and supports in order to contribute to improved student performance.
Ministry contributions: The Ministry contributes by setting curriculum and related instructional program standards, and by ensuring that the standards are met by providing resources, training and extra supports for students with special needs.

Measure	Standard/Target	2001-2002 Commitments
Curriculum Quality: The quality of new ministry curriculum and related curriculum support material, as measured by its rigour, relevance and completeness against national and international standards.	Curriculum will meet or exceed appropriate national and international standards such as: 1. the International Baccalaureate and the pan-Canadian curriculum standards; and 2. apprenticeship and other workplace training entrance requirements, such as sector councils.	Curriculum reviewed and benchmarked against any new or updated releases of national and/or international standards.
Special Needs Students: Percentage of students with special needs that are provided with a range of program and services which will enable them to develop to their full potential.	100% of student Individual Education Plans (IEPs) audited meet the provincial standard.	• School boards will work with the Ministry to ensure that 60-80% of IEPs audited meet the provincial standard.
Independent Learning Centre Customer Satisfaction: Percentage of Independent Learning Centre students who are "satisfied" or "very satisfied."	Maintain current level of satisfaction: • 95% of student satisfaction with services received from a Learning Services Officer • 95% student satisfaction with service received from the teacher	Maintain current level of satisfaction.
French-language Student Retention: Percentage of Grade 8 French-language students that enrol in Grade 9 French-language secondary schools.	Year-over-year improvement in the overall retention rate of Francophone students in French-language schools.	Determine baseline percentage rate of French-language student retention.

Key Performance Measures (cont'd)

Ministry goal: Ensuring that teachers will have the skills and knowledge required to teach the new curriculum effectively, in order to contribute to strengthened student performance.
Ministry contributions: The ministry contributes by setting direction/standards for qualifying test, on-going professional learning, and teaching practice. Assuring teaching quality requires the active support of the Ontario College of Teachers, the Faculties of Education, school boards, principals, and teachers.

Measure	Standard/Target	2001-2002 Commitments
Teacher Testing Program Quality: The rigour and relevance of the teacher testing program standards for mandatory re-certification, performance appraisals, and the qualifying test.	100% of practising teachers complete mandatory re-certification over a five-year cycle.	Mandatory requirements for teacher re-certification approved and re-certification system designed; baselines will be established.
	100% of Boards implement provincial performance appraisal system.	Provincial standards for teacher performance appraisal approved.
	Each year, all graduates of Faculties of Education will complete the qualifying test.	Field trials for teacher qualifying test completed.
Enhanced Ministry-Funded Training for Curriculum Implementation: Percentage of eligible teachers and other educators participating in ministry-funded training for curriculum implementation.	10% year-over-year increase in participation rate of eligible educators.	• There will be a 10% increase over 2000-2001 in projected teacher-days for training at school level Elementary 40,000 Secondary 46,000 Total 86,000 • 4,000 teachers – most of whom teach grades 11 and 12, to participate in discipline-specific training. • 7,000 elementary and secondary teachers to participate in Ontario Teachers' Federation Summer Institutes for elementary and secondary teachers.

Key Performance Measures (cont'd)

Ministry goal: Funding for the elementary/secondary system. It will be classroom-focused and fairly allocated. The system will have an information technology infrastructure that will prepare students to participate in a knowledge-based economy and society.
Ministry contributions: The ministry contributes by setting the standards (level and allocation) of funding, by developing an information technology strategy, and by ensuring that the standards are met by its delivery partners.

Measure	Standard/Target	2001-2002 Commitments
Classroom Focused Funding: A reformed, streamlined elementary/ secondary school system with classroom-focused resources that are equitably allocated, as measured by: Percentage of boards in compliance with targets for spending envelopes, based on reports provided to the ministry by the boards Percentage of school boards audited in compliance with ministry standards, based on compliance audits conducted by ministry staff.	100% of school boards will be in compliance with individual, board-by-board targets for spending envelopes: • classroom spending • special education • administration/governance • pupil accommodation.	100% of boards will be in compliance, or an action plan to ensure compliance will be in place.
	100% of school boards audited by Ministry staff will be in compliance with ministry standards.	100% of boards audited will be in compliance, or an action plan to ensure compliance will be in place.

2000-2001 Ministry Spending by Core Business - Interim Actuals*

Ministry of Education

Operating	$8,096 million**
Capital	$4 million
	1,470 staff

Elementary/Secondary

Operating	$8,075 million***
Capital	$4 million
	1,246 staff ****

- elementary and secondary policy and program delivery
- educational institutions
- support for elementary and secondary schools

Internal Administration

Operating	$21 million
	224 staff*****

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.

* PSAB based
** Excludes Teachers' Pension Plan
*** Excludes local revenues provided to school boards
**** Includes 771 staff in Provincial Schools
***** Includes shared Corporate staff supporting the Ministry of Education and the Ministry of Training, Colleges and Universities

2001-2002 Ministry Approved Allocations by Core Business Plan*

Ministry of Education

Operating	$8,471 million**
Capital	$16 million
	1,465 staff

Elementary/Secondary

Operating	$8,451 million***
Capital	$16 million
	1,241 staff****

- elementary and secondary policy and program delivery
- educational institutions
- support for elementary and secondary schools

Internal Administration

Operating	$20 million
	224 staff*****

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.

* PSAB based
** Excludes Teachers' Pension Plan
*** Excludes local revenues provided to school boards
**** Includes 771 staff in Provincial Schools
***** Includes shared Corporate staff supporting the Ministry of Education and the Ministry of Training, Colleges and Universties.

Who to Call

Questions or comments about the ministry's business plan are welcomed.

Curriculum, Testing

Kit Rankin (English)
phone # (416) 325-2576
fax # (416) 325-2575
Kit.Rankin@edu.gov.on.ca

Ginette Plourde (French)
phone # (416) 327-9072
fax # (416) 325-2156
Ginette.Plourde@edu.gov.on.ca

Safe Schools

Marie-Lison Fougère
phone # (416) 325-7645
fax # (416) 325-2664
Marie-Lison.Fougère@edu.gov.on.ca

Education Finance

Peter Gooch
phone # (416) 325-2828
fax # (416) 325-6370
Peter.Gooch@edu.gov.on.ca

Special Education

Alex Bezzina
phone # (416) 324-5685
fax # (416) 325-2664
Alex.Bezzina@edu.gov.on.ca

Secondary School Reform

Grant Clarke
phone # (416) 325-2518
fax # (416) 325-2552
Grant.Clarke@edu.gov.on.ca

Who to call (cont'd)

School Councils

Marie-Lison Fougère
phone # (416) 325-7645
fax # (416) 325-2664
Marie-Lison.Fougère@edu.gov.on.ca

Teacher Testing

Aryeh Gitterman
phone # (416) 325-2390
fax # (416) 325-7019
Aryeh.Gitterman@edu.gov.on.ca

Copies of this document are available free from: Publications Ontario,
880 Bay Street, Toronto ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
Telephone service for the hearing impaired is available
toll-free throughout Ontario at 1-800-268-7095

Order copies via the Internet at **http://www.publications.gov.on.ca/**

Obtain an electronic copy of this document at **http://www.gov.on.ca/**

© Queen's Printer for Ontario, 2001

ISBN 0-7794-1149-8

Ce document est disponible en français

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message de la ministre

L'hon. Janet Ecker

Rien n'importe plus dans notre société que l'éducation de nos enfants. Elle permet aux jeunes d'acquérir les connaissances et les habiletés dont ils auront besoin pour réussir dans le monde concurrentiel d'aujourd'hui et de devenir des citoyens actifs et responsables. Elle est la clé de la prospérité de notre province.

Le ministère de l'Éducation continue de veiller à ce que l'Ontario offre aux jeunes la meilleure éducation possible. C'est ce que nous avons promis à la population de l'Ontario lorsque nous avons été élus en 1995 et réélus en 1999.

Depuis 1995, de concert avec nos partenaires du monde de l'éducation, nous avons mis en oeuvre un audacieux plan de réforme du système d'éducation public. Au départ, nous avons rendu le modèle de financement plus juste, plus équitable et davantage axé sur les élèves. Nous avons également mis en place un nouveau curriculum plus exigeant pour nous assurer que les élèves de l'Ontario acquièrent les habiletés dont ils auront besoin pour réussir dans le monde de demain. En outre, parce que les parents ont besoin d'être bien informés pour faire des choix éclairés, nous avons normalisé le bulletin scolaire et les tests provinciaux. En aidant les parents à suivre les progrès de leurs enfants et à déterminer où ils ont besoin d'aide, ces mesures donnent aux parents l'information dont ils ont besoin pour faire les meilleurs choix possibles concernant l'éducation de leurs enfants.

Au cours du dernier exercice, le ministère a accompli des progrès remarquables dans la mise en oeuvre d'autres volets du plan dressé par le gouvernement pour assurer une éducation de qualité. Nous avons pris d'importantes mesures pour accroître la sécurité dans les écoles et en faire un lieu où l'apprentissage et l'enseignement se font dans un plus grand respect. Nous avons aussi élaboré le cadre du Programme ontarien d'évaluation du personnel enseignant et pris d'importantes mesures pour veiller à ce que les parents aient une plus grande influence sur l'éducation de leurs enfants.

Nos réalisations au chapitre de la réforme de l'éducation nous ont permis de poser sur des assises solides un système d'éducation de qualité supérieure. Comme le présent plan le démontrera, nous prendrons d'autres mesures pour solidifier ces assises. En préconisant des normes plus strictes, une plus grande responsabilisation et une souplesse et des choix accrus, nous nous doterons d'un système d'éducation public

qui visera continuellement à accroître le rendement des élèves. Nos élèves ne méritent rien de moins.

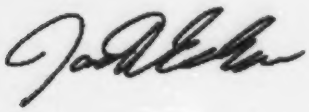

L'honorable Janet Ecker
Ministre de l'Éducation

Objectifs généraux du ministère

Le ministère de l'Éducation a pour objectifs d'offrir aux élèves de l'Ontario la meilleure éducation au Canada. Le système d'éducation publique de l'Ontario visera l'excellence comme suit :

- les élèves auront accès à une éducation de haute qualité axée sur des normes élevées, des attentes clairement définies et un processus d'évaluation direct et fréquent;
- les élèves auront le droit d'apprendre dans un milieu sûr et respectueux;
- le système scolaire préparera les élèves à des études supérieures, au monde du travail et aux devoirs civiques;
- les enseignantes et enseignants auront la possibilité d'être parmi les mieux qualifiés et les plus compétents au Canada;
- les parents auront un rôle significatif à jouer dans l'éducation de leurs enfants.

Activités de base

Le ministère de l'Éducation oriente la politique d'éducation dans les écoles élémentaires et secondaires en prenant notamment les mesures suivantes :

- il instaure un milieu sûr et respectueux qui favorise l'apprentissage;
- il élabore et tient à jour un curriculum rigoureux et exigeant à l'échelle de la province;
- il préconise la responsabilité au sein du système d'éducation public en établissant des normes provinciales de rendement des élèves et des normes dans d'autres domaines importants, comme la sécurité dans les écoles, le nombre d'élèves par classe et le temps d'enseignement, pour promouvoir la qualité de l'éducation;
- il préconise et favorise l'excellence de l'enseignement;
- il procure ressources et soutien, dont un financement axé sur les besoins des élèves aux conseils scolaires et un soutien à la mise en oeuvre des programmes.

De plus, le ministère continue d'établir les exigences applicables à la délivrance des diplômes et des certificats aux élèves, et d'élaborer les règlements concernant l'année scolaire, l'organisation des écoles et des conseils scolaires et les tâches du personnel enseignant, des directrices et directeurs d'école et des dirigeants des conseils scolaires.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

Au cours du dernier exercice, le ministère de l'Éducation a atteint de nombreux jalons importants dans chaque volet de ses activités de base.

Promouvoir un milieu sûr et respectueux qui favorise l'apprentissage

Au cours du dernier exercice, nous avons pris d'importantes initiatives pour accroître la sécurité dans les écoles et en faire un lieu où l'apprentissage et l'enseignement se font dans un plus grand respect.

Le *Code de conduite* établit des normes provinciales claires de comportement qui s'appliquent à tous les intervenants du système d'écoles publiques et précise les conséquences obligatoires auxquelles devront faire face les élèves qui ne respectent pas ces normes. Par exemple, le Code prévoit que quiconque commet une infraction grave, comme la possession d'une arme ou de drogues illicites à l'école, sera obligatoirement suspendu ou expulsé.

La *Loi de 2000 sur la sécurité dans les écoles* donne aux conseils scolaires, aux directrices et directeurs d'école, au personnel enseignant et aux autres membres du personnel des écoles le pouvoir d'appliquer les strictes normes de comportement du *Code de conduite.*

En 2000, une autre disposition a été mise en oeuvre en vertu de laquelle, au début et à la fin de la journée, les élèves doivent entonner l'hymne national *Ô Canada* et peuvent réciter une déclaration de citoyenneté. De plus, un nouveau règlement sur l'accès aux lieux scolaires donne aux directrices et aux directeurs d'école ainsi qu'aux conseils le droit de limiter l'accès à une école uniquement aux élèves inscrits à cette école, à leurs parents ou à leurs tutrices et tuteurs, au personnel enseignant, aux autres membres du personnel de l'école et à toute personne autorisée à se trouver à l'école par une directrice ou un directeur d'école ou par une politique du conseil.

En outre, les conseils scolaires sont maintenant tenus d'établir un code vestimentaire qui sera mis en oeuvre en septembre 2001.

Élaborer et tenir à jour un curriculum rigoureux et exigeant à l'échelon de la province

Avec la mise en oeuvre du nouveau curriculum de 10e année et la publication du nouveau curriculum de 11e et de 12e année et des lignes directrices relatives aux programmes de soutien d'une transition efficace de l'école au travail, le gouvernement a effectué la réforme la plus complète jamais réalisée des matières enseignées dans les écoles de l'Ontario.

Faisant fond sur les normes exigeantes établies au palier élémentaire, le curriculum du palier secondaire est maintenant fortement axé sur le français, les sciences et les mathématiques.

Pour soutenir les élèves qui veulent changer de type de cours entre la 9e et la 10e année, nous avons élaboré des ressources d'apprentissage qui couvrent la matière importante de leurs futurs cours. Les élèves de 10e et 11e année qui veulent passer d'une filière de cours à une autre peuvent suivre des cours de transition.

Pour soutenir le personnel enseignant, nous avons préparé un planificateur curriculaire électronique de même que des copies types de 9e année, des exemples notés de travaux d'élèves, qui aideront les enseignantes et enseignants à évaluer les travaux de leurs élèves.

Préconiser la responsabilité

La *Loi de 2000 sur la responsabilité en éducation*, qui a été adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario le 20 juin 2000, a instauré des mesures pour **accroître la responsabilité** dans le domaine de l'éducation et élargir le pouvoir de la province de maintenir les normes régissant l'éducation. La *Loi de 2000 sur la responsabilité en éducation* modifie la *Loi sur l'éducation* et accorde à la province le pouvoir d'intervenir dans l'intérêt des élèves si un conseil scolaire ne respecte pas les responsabilités juridiques et éducatives suivantes :

- il ne satisfait pas aux normes provinciales visant l'effectif maximal de l'ensemble des classes du conseil;
- il ne satisfait pas aux normes régissant le temps d'enseignement du personnel enseignant;
- il ne respecte pas la *Loi sur l'éducation* et ses règlements d'application concernant la rémunération et les dépenses des conseillers scolaires;

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

- il n'affecte pas ses fonds conformément aux exigences de la *Loi sur l'éducation* et de ses règlements d'application;
- il ne s'assure pas que ses écoles et ses programmes satisfont aux exigences du nouveau curriculum plus rigoureux de l'Ontario.

En 2000-2001, les dépenses affectées à la salle de classe représenteront 64 % de l'allocation totale de fonctionnement des conseils scolaires en regard de 61 % en 1997.

Parmi les premières mesures du plan de l'Ontario visant à accroître la responsabilité et les normes de qualité concernant l'**éducation de l'enfance en difficulté**, le gouvernement a établi de nouvelles normes provinciales à l'égard des plans généraux d'éducation de l'enfance en difficulté des conseils scolaires. Il a aussi élaboré des normes visant les plans d'enseignement individualisé (PEI). Ces normes décrivent de manière claire et uniforme ce que devrait renfermer le PEI d'une ou d'un élève et exigent que les écoles demandent l'opinion des parents.

Une **participation accrue des parents** en éducation ne fait pas qu'aider les élèves, elle encourage également les écoles et les conseils scolaires à être davantage comptables aux parents. En 2000-2001, le gouvernement a continué de favoriser la participation directe des parents au sein du système scolaire grâce à un nouveau règlement important qui accroît le rôle consultatif des conseils d'école et donne aux parents plus d'influence sur l'éducation de leurs enfants.

D'ici l'automne 2001, les conseils d'école pourront faire des recommandations à leurs écoles sur n'importe quelle question, notamment sur le processus de sélection des directrices et directeurs d'école et des directrices et directeurs adjoints, et sur la mise en oeuvre du *Code de conduite*. En outre, les conseils scolaires et les directrices et directeurs d'école devront non seulement demander l'avis des conseils d'école, mais également leur indiquer dans quelle mesure on a tenu compte de leurs vues.

Pour permettre aux conseils d'école de jouer un rôle accru à l'échelon de la province, comme ils l'avaient demandé, le gouvernement a restructuré le Conseil ontarien des parents. Les conseils d'école peuvent maintenant y désigner six représentantes et représentants régionaux provenant de toute la province.

La responsabilité en éducation englobe la responsabilité touchant l'**excellence du rendement des élèves**. Des tests normalisés constituent d'importants instruments pour promouvoir la responsabilité dans tout le système d'éducation parce qu'ils donnent aux parents des renseignements essentiels sur les sujets où les élèves font des progrès et ceux où ils doivent s'améliorer.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

En 2000-2001, le gouvernement a élargi le programme de tests provinciaux normalisés en lançant le premier test provincial de lecture et d'écriture de 10e année. En outre, chaque élève de 9e année de l'Ontario a passé un test normalisé de mathématiques dont les résultats seront publiés à l'automne 2001. À l'automne 2000, nous avons reçu les résultats de la Troisième enquête internationale sur les mathématiques et les sciences (TEIMS) à laquelle un échantillon d'élèves de 8e année de l'Ontario a participé. Les résultats ont démontré que les élèves se sont améliorés en mathématiques et en sciences par rapport à 1995.

En janvier 2001, le gouvernement a aussi annoncé la création d'un important groupe consultatif. Le Groupe d'étude sur les écoles efficaces effectue une enquête détaillée pour établir comment on pourrait améliorer les pratiques des écoles et des conseils scolaires qui ont un effet direct sur l'enseignement et l'apprentissage des élèves.

Assurer l'excellence de l'enseignement

L'excellence de l'apprentissage est lié à l'excellence de l'enseignement. L'Ontario compte nombre d'enseignantes et d'enseignants excellents et dévoués, mais nous devons nous assurer que tout le personnel enseignant a les compétences et les connaissances nécessaires pour aider les élèves à atteindre des normes supérieures. Pour veiller à ce que la formation et l'apprentissage des enseignantes et des enseignants soient aussi uniformes, efficaces et rigoureux que possible, le gouvernement a entrepris la mise en oeuvre du Programme ontarien d'évaluation du personnel enseignant en 2000-2001.

Sous réserve de l'approbation législative requise, ce programme exhaustif comportera des cours de perfectionnement professionnel obligatoires aux fins de réaccréditation tous les cinq ans; un test de qualification, administré aux personnes qui viennent d'obtenir leur certificat d'enseignement; un programme de stage à l'intention des nouveaux enseignants et enseignantes; un système provincial d'évaluation du rendement comprenant la participation des parents et des élèves; et un système pour reconnaître l'excellence de l'enseignement.

En 2000-2001, le ministère a rendu public le cadre du programme et a mis en oeuvre le premier volet de celui-ci : un test de compétences linguistiques à l'intention des enseignantes et des enseignants formés à l'extérieur de l'Ontario dans une langue autre que le français ou l'anglais.

Procurer ressources et soutien

Le gouvernement provincial a continué d'améliorer le financement de l'éducation pour respecter l'engagement qu'il avait pris de soutenir le système d'éducation public. Au printemps 2000, il a rajusté et augmenté le financement axé sur les besoins des élèves versé aux conseils scolaires pour l'année scolaire 2000-2001 de plus de 300 millions de dollars, le faisant passer de 13,2 milliards de dollars en 1999-2000 à plus de 13,5 milliards de dollars.

Au titre de l'éducation de l'enfance en difficulté :

- le financement total au titre de l'éducation de l'enfance en difficulté était de plus de 1,35 milliard de dollars en 2000-2001, soit une augmentation de 12 pour 100 comparativement à l'année scolaire précédente.

À l'intention des élèves, nous avons :

- investi 70 millions de dollars par année pour aider les élèves de la maternelle à la 3^{e} année à améliorer leurs habiletés en lecture;
- investi 25 millions de dollars pour fournir une aide supplémentaire aux élèves de la 7^{e} à la 10^{e} année qui ont de la difficulté à satisfaire aux nouvelles normes provinciales en langues et en mathématiques;
- consacré 30 millions de dollars pour fournir de nouveaux manuels et du nouveau matériel d'apprentissage aux élèves de 10^{e} année;
- aidé les élèves de langue française qui ont besoin d'améliorer leur habileté dans leur langue maternelle;
- rajusté le financement du volet « English as a Second Language » de la Subvention pour l'enseignement des langues pour accroître les fonds à la disposition des conseils scolaires;
- fourni 64 millions de dollars au titre du nouveau programme d'enseignante-guide ou d'enseignant-guide;
- consacré 257 millions de dollars par année pour réduire l'effectif moyen des classes aux paliers élémentaire et secondaire;
- investi 16,5 millions de dollars dans la formation des enseignantes et des enseignants pour aider ceux-ci à mettre en oeuvre le nouveau curriculum et accroître leurs compétences dans d'autres domaines;
- élaboré des plans de cours types pour le nouveau curriculum de 10^{e} année, des copies types des travaux d'élève illustrant les niveaux de rendement définis dans le curriculum et un planificateur curriculaire électronique sur cédérom.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

Un certain nombre de stratégies clés, une fois adoptées par l'Assemblée législative, feront en sorte que les élèves ayant obtenu leur diplôme en Ontario possèdent les habiletés nécessaires pour réussir dans l'univers effréné du XXI^{e} siècle.

Promouvoir un milieu sûr et respectueux qui favorise l'apprentissage

Lorsque les dernières dispositions de la *Loi de 2000 sur la sécurité dans les écoles*, qui donne aux conseils scolaires, aux directrices et directeurs d'école, et au personnel enseignant le pouvoir d'appliquer des strictes normes de comportement, seront mises en oeuvre à l'automne 2001 :

- le personnel enseignant pourra imposer des suspensions d'une journée, et les directrices et directeurs d'école pourront renvoyer pour au plus une année scolaire une ou un élève s'étant livré à des activités perturbatrices et ayant commis des infractions graves, comme le prévoit le *Code de conduite*;
- l'élève renvoyé devra compléter un programme strict de discipline ou un programme équivalent pour réintégrer le système scolaire ordinaire;
- les employés d'une école qui sont en contact régulier avec les élèves devront se soumettre à une vérification des antécédents criminels;
- une majorité de parents d'une école pourra, par l'intermédiaire des conseils d'école, établir un code vestimentaire approprié pour leurs enfants.

Élaborer et tenir à jour un curriculum rigoureux et exigeant à l'échelon de la province

Dans le cadre du processus continu de mise en oeuvre du nouveau curriculum provincial, ce sera la première fois, en 2001-2002, que le nouveau curriculum de 11^{e} année, avec ses cours innovateurs axés sur la destination, sera enseigné en Ontario. Le ministère publiera le curriculum des cours de transition de 10^{e} et de 11^{e} année pour aider les élèves à compléter leurs préalables s'ils décident de passer d'une filière de cours à une autre pendant leurs études secondaires.

Le ministère poursuivra également son travail sur le plan des politiques du curriculum pour élaborer des normes provinciales concernant les études interdisciplinaires de la 10e à la 12e année. Il publiera des documents de politique sur les langues autochtones et sur « Extended French and Immersion French » de la 1re à la 8e année.

Pour faciliter la mise en oeuvre du nouveau curriculum, le ministère rédigera des documents ressources pour « English as a Second Language » et pour « Grammar for Native Languages ».

Préconiser la responsabilité

Les **conseils scolaires** continueront, comme toujours, d'être responsables de la façon dont ils affectent les fonds devant leurs communautés. Les mesures de rendement et de responsabilité des conseils scolaires seront réunies et affichées sur le site Web du gouvernement, et les conseils scolaires devront rendre annuellement compte de la façon dont ils utilisent les fonds qui leur sont versés. Ces résultats seront rendus publics.

La prochaine étape de notre plan triennal visant à accroître la responsabilité et les normes de qualité concernant l'**éducation de l'enfance en difficulté** consistera à établir des critères provinciaux visant les programmes d'éducation de l'enfance en difficulté relativement à tout un éventail d'anomalies. Les premières normes applicables aux programmes seront publiées en 2001.

Au cours de l'année qui vient, une nouvelle initiative importante touchant la **participation directe des parents** sera mise en oeuvre alors que nous continuerons de nous employer à faire en sorte que le système d'éducation soit comptable aux parents. À compter de novembre 2001, le gouvernement envisage de mener des enquêtes statistiques annuelles pour mesurer la satisfaction des parents par rapport à l'éducation que reçoivent leurs enfants.

Nous continuerons de soutenir le rôle accru des conseils d'école qui, en 2001-2002, auront un rôle à jouer à l'égard de nombre des politiques touchant les élèves, comme :

- le processus de sélection des directrices et directeurs d'école et des directrices et directeurs adjoints;
- la mise en oeuvre du *Code de conduite* au niveau local, y compris l'élaboration d'une politique sur le code vestimentaire;
- les plans d'action aux fins de l'amélioration des élèves axés sur les résultats des tests administrés par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation.

Pour accroître la responsabilisation envers les parents et promouvoir encore plus l'**excellence du rendement des élèves**, nous continuerons de tester les élèves pour comparer leurs résultats à des normes provinciales fondées sur le curriculum de l'Ontario. Au cours de l'année scolaire 2001-2002, les résultats des examens de lecture et d'écriture de 10e année seront pour la première fois pris en compte aux fins du diplôme d'études secondaires. Nous entreprendrons les travaux nécessaires pour étendre les tests normalisés à toutes les années d'étude de façon que les parents et le personnel enseignant puissent mieux évaluer les progrès que font les élèves d'année en année.

En 2001-2002, nous mettrons également en oeuvre les nouvelles Stratégies de lecture au primaire qui exigent que chaque école établisse des normes pour améliorer les résultats de lecture des élèves de la maternelle à la 3e année, mesurés par les tests provinciaux de 3e année, et rende compte aux parents des progrès réalisés par l'école. Les directrices et directeurs d'école, les conseils d'école et le personnel enseignant auront un rôle important à jouer dans l'établissement des objectifs et dans la mise en oeuvre des plans.

Des équipes de spécialistes apporteront leur aide dans les écoles dont le rendement est constamment faible, tel que déterminé par le ministère et les conseils scolaires. Elles aideront ces écoles à cerner les problèmes et à élaborer des plans pour assurer la réussite des élèves.

En outre, conformément au discours du Trône d'avril 2001, le gouvernement a l'intention d'exiger que les écoles ne donnent une note de passage qu'aux élèves dont le rendement se situe à un niveau acceptable. Le passage fondé sur le rendement démontrera aux parents que les élèves ont bien les connaissances et les compétences nécessaires pour progresser au sein du système d'éducation.

Assurer l'excellence de l'enseignement

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée législative, nous poursuivrons la mise en oeuvre du Programme ontarien d'évaluation du personnel enseignant pour satisfaire à l'engagement que nous avons pris de veiller à ce que les connaissances et les habiletés de l'ensemble des enseignantes et enseignants de l'Ontario soient suffisamment à jour pour pouvoir aider les élèves à réaliser leur plein potentiel. Voici ce qui est prévu pour l'année scolaire 2001-2002 :

- **Réaccréditation obligatoire :** Les membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario devront être réaccrédités tous les cinq ans pour démontrer que leurs connaissances et leurs habiletés sont à jour. Pour être

réaccrédités, les enseignantes et enseignants devront avoir réussi sept cours de base et sept cours au choix pendant chaque cycle de cinq ans.

- **Test de qualification :** Tous les nouveaux enseignants et enseignantes devront réussir un test de qualification avant de pouvoir enseigner en Ontario.
- **Initiation :** Un programme d'initiation, similaire à un stage, sera conçu pour aider les nouveaux enseignants et enseignantes à acquérir de bonnes compétences en matière de gestion de la salle de classe et d'enseignement grâce à l'encadrement et au soutien de collègues plus expérimentés.
- **Évaluation du rendement :** Le gouvernement entend établir de nouvelles normes provinciales pour veiller à ce que les directrices et directeurs d'école et les conseils scolaires évaluent le personnel enseignant de la même façon dans toute la province. Les parents et les élèves auront aussi la possibilité de participer à l'évaluation du personnel enseignant.
- **Reconnaissance :** Le gouvernement prévoit établir des programmes pour reconnaître l'excellence de l'enseignement et, conformément au discours du Trône, il encouragera les conseils scolaires à récompenser les enseignantes et enseignants ainsi que les directrices et directeurs d'école au rendement élevé.

De plus, nous collaborons étroitement avec l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et les facultés d'éducation pour combler les besoins croissants de l'Ontario en enseignantes et enseignants, et ce, en recrutant les meilleurs candidats possibles aux postes d'enseignant.

Procurer ressources et soutien

Le financement de l'éducation pour l'année scolaire 2001-2002 a augmenté de plus de 360 millions de dollars pour atteindre 13,8 milliards de dollars. Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée législative, nous nous sommes engagés à prendre un certain nombre d'initiatives pour soutenir les élèves, le personnel enseignant, les conseils scolaires et les parents :

- À l'intention des **conseils scolaires** : Nous continuerons de veiller à ce que la formule de financement axée sur les besoins des élèves procure aux conseils scolaires les ressources dont ils ont besoin pour offrir une éducation de qualité. Nous affecterons également les fonds disponibles de façon à donner aux conseils une plus grande souplesse pour faire face aux priorités locales.
- À l'intention des **élèves** : Nous exigerons que les écoles fournissent aux élèves qui prennent du retard l'aide supplémentaire dont ils ont besoin pour rattraper ce retard. En plus d'utiliser la Subvention de base pour acheter du matériel pédagogique, nous investirons des montants additionnels pour acheter des

manuels et des ressources d'apprentissage afin de veiller à ce que les élèves disposent des ressources pertinentes et à jour leur permettant d'assimiler le nouveau curriculum. À l'appui de nos nouvelles Stratégies de lecture au primaire, nous verserons des fonds totalisant 24 millions de dollars pour former les directrices et directeurs d'écoles élémentaires ainsi que les enseignantes et enseignants principaux sur la façon d'établir les cibles et d'évaluer la capacité de lecture des élèves afin de dispenser un meilleur enseignement; fournir des ressources additionnelles à certaines écoles qui ont besoin d'une aide supplémentaire; et acheter des ressources d'apprentissage pour favoriser la lecture au primaire.

- À l'intention du **personnel enseignant** : Nous continuerons de fournir des ressources pour faciliter la mise en oeuvre du nouveau curriculum provincial. Ces ressources comprennent des filières de cours types pour le curriculum de 11^{e} année et près de 100 unités d'enseignement types supplémentaires couvrant un éventail de matières de la 1re à la 8^{e} année, dont des unités conçues pour aider les enseignantes et enseignants de classes à années multiples. Le ministère élaborera et publiera également des copies types supplémentaires, des exemples notés de travaux d'élèves, pour différents cours des paliers élémentaire et secondaire afin d'aider les enseignantes et enseignants à évaluer le rendement des élèves. De plus, la Circulaire 14, la liste des ressources d'apprentissage approuvées par le ministère, sera remplacée par de nouvelles lignes directrices provinciales qui donneront de la souplesse aux autorités locales.
- À l'intention des **parents** : Nous permettrons aux parents d'inscrire leurs enfants dans l'école de leur choix à l'intérieur de leur système. Les parents qui choisissent d'envoyer leurs enfants dans des écoles qui ne relèvent pas du système d'éducation public auront droit au crédit d'impôt pour l'équité en matière d'éducation annoncé dans le budget provincial de 2001. En outre, conformément à l'annonce faite à la suite du discours du Trône d'avril 2001, nous aiderons les parents qui décident d'éduquer leurs enfants à la maison plutôt que de les envoyer à l'école en leur facilitant l'accès aux tests normalisés et à d'autres instruments d'apprentissage.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Éducation élémentaire et secondaire

Le but du ministère en ce qui concerne l'éducation élémentaire et secondaire consiste à améliorer le rendement des élèves. Tous les élèves, y compris ceux qui ont des besoins particuliers, auront les compétences et les habiletés dont ils ont besoin pour mener une vie bien remplie, se mesurer aux autres et réussir au sein d'une économie mondiale concurrentielle.

La réalisation des objectifs touchant le rendement des élèves nécessite la coopération et la coordination des efforts du ministère et de ses partenaires en éducation, dont l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation, le personnel administratif des conseils scolaires et des écoles, le personnel enseignant et de soutien, les employeurs et les établissements d'enseignement postsecondaire. Le rendement des élèves est touché par de nombreux facteurs au sein et à l'extérieur du système d'éducation, dont les influences exercées par la société en général comme les valeurs communautaires, les valeurs des élèves et l'influence des parents.

Les attentes en matière de rendement (mesures et objectifs) pour le secteur de l'éducation dans son ensemble, et les mesures et les engagements du ministère en matière de rendement, sont décrits dans le reste du présent document.

OQRE 2000 – 3e année : Pourcentage d'élèves s'étant classés au niveau 3 ou 4

		Variation par rapport à 1999
Écoles de langue anglaise		
Lecture :	49	+5
Écriture :	52	+1
Mathématiques :	57	+1
Écoles de langue française		
Lecture	45	+3
Écriture	49	- 3
Mathématiques	42	+3

OQRE 2000 – 6e année : Pourcentage d'élèves s'étant classés au niveau 3 ou 4

		Variation par rapport à 1999
Écoles de langue anglaise		
Lecture :	50	+2
Écriture :	48	0
Mathématiques :	51	+5
Écoles de langue française		
Lecture	59	0
Écriture	58	0
Mathématiques	57	+2

But du ministère : Les élèves fréquenteront des écoles sûres et propices à l'apprentissage et à l'enseignement qui favorisent la responsabilité, le respect et un meilleur rendement des élèves.

Apport du ministère : Le ministère contribue à la réalisation de ce but en établissant des normes appropriées relatives au milieu d'apprentissage et des attentes en matière de rendement au sein du secteur de l'éducation et en assurant une évaluation pertinente, et des mécanismes de soutien et de reddition des comptes.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Sécurité dans les écoles et Code de conduite : Pourcentage d'écoles ayant mis en oeuvre des politiques et des pratiques en matière de sécurité dans les écoles et de code de conduite.	100 % des écoles auront mis en oeuvre des politiques et des pratiques en matière de sécurité dans les écoles et de code de conduite d'ici la fin de 2002-2003.	100 % des conseils auront mis en oeuvre des politiques locales en matière de code de conduite d'ici la fin de 2001-2002. 100 % des conseils veilleront à ce que les conseils d'école participent à l'élaboration des politiques locales en matière de code de conduite d'ici la fin de 2001-2002. Un jalon relativement à la satisfaction des parents doit être établi.
Immobilisations : Capacité des écoles de l'Ontario à accueillir les élèves dans des classes « permanentes ».	Au mois de mars 1999, on comptait des classes « permanentes » pour environ 2 100 000 élèves, soit : • environ 1 400 000 élèves du palier élémentaire; • environ 700 000 élèves du palier secondaire. Selon les prévisions du ministère relativement à la croissance démographique et la demande, des classes permanentes supplémentaires seront construites pour 168 000 élèves d'ici la fin de 2004-2005, soit l'équivalent de 256 écoles neuves.	Les projets lancés en 2001-2002 entraîneront la création d'environ 40 000 places pour un total de 74 000 sur deux ans.
Satisfaction des usagers scolaires : Satisfaction exprimée à l'égard des installations scolaires par les directrices et directeurs d'école, le personnel enseignant, le personnel non enseignant, les membres des conseils d'école, et les élèves, selon les données tirées du Système d'inventaire des installations scolaires.	Au moins 90 % des usagers, soit le même pourcentage qu'en 2000-2001, attribueront aux installations scolaires la mention « satisfaisante » ou mieux.	Maintenir les taux élevés de satisfaction exprimés.

But du ministère : Le curriculum du jardin d'enfants à la 12e année est pertinent et exigeant, et les élèves ayant des besoins particuliers bénéficient de programmes et de mécanismes de soutien appropriés, ce qui contribue à l'amélioration du rendement des élèves.

Apport du ministère : Pour contribuer à la réalisation de ce but, le ministère établit le curriculum et les normes d'enseignement des programmes connexes et veille au respect des normes en fournissant des ressources, de la formation et des mécanismes de soutien supplémentaires aux élèves ayant des besoins particuliers.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Qualité du curriculum : Qualité du nouveau curriculum du ministère et des documents d'appui connexes, telle que mesurée par leur rigueur, leur pertinence et leur intégralité, par rapport aux normes nationales et internationales.	Le curriculum atteindra ou dépassera les normes nationales ou internationales pertinentes comme : 1. le baccalauréat international et les normes pancanadiennes en matière de curriculum; 2. les exigences d'inscription aux programmes d'apprentissage et aux autres programmes de formation en milieu de travail, comme celles des conseils sectoriels.	Le curriculum du ministère sera examiné et étalonné en fonction des normes internationales et nationales mises à jour.
Élèves ayant des besoins particuliers : Pourcentage d'élèves ayant des besoins particuliers à qui l'on a fourni un éventail de services et de programmes leur permettant de réaliser leur plein potentiel.	100 % des plans d'enseignement individuel (PEI) vérifiés des élèves sont conformes aux normes provinciales.	Les conseils scolaires travailleront avec le ministère pour s'assurer que de 60 à 80 % des PEI vérifiés sont conformes aux normes provinciales.
Satisfaction des élèves du Centre d'études indépendantes : Pourcentage des élèves du Centre d'études indépendantes qui sont « satisfaits » ou « très satisfaits ».	Maintenir le niveau actuel de satisfaction. • Satisfaction des élèves à l'égard des services fournis par un membre du personnel des services aux élèves : 95 % • Satisfaction des élèves à l'égard des services fournis par l'enseignante ou l'enseignant : 95 %	Maintenir le niveau actuel de satisfaction.
Persévérance des élèves de langue française : Pourcentage des élèves de langue française de 8e année qui s'inscrivent à une école secondaire de langue française en 9e année.	Amélioration année après année du taux global d'élèves de langue française qui poursuivent leurs études dans des écoles de langue française.	Déterminer le taux de persévérance de référence pour les élèves de langue française.

But du ministère : S'assurer que les enseignantes et enseignants possèdent les habiletés et les connaissances requises pour enseigner le nouveau curriculum efficacement et ainsi stimuler le rendement des élèves.

Apport du ministère : Le ministère contribue à la réalisation de cet objectif en établissant l'orientation/les normes du test de qualification, du perfectionnement professionnel et de l'exercice de la profession enseignante. L'assurance de la qualité de l'enseignement nécessite le soutien actif de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, des facultés d'éducation, des conseils scolaires, des directrices et directeurs d'écoles, et des enseignantes et enseignants eux-mêmes.

Mesures	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Qualité du Programme ontarien d'évaluation du personnel enseignant : Rigueur et pertinence des normes du Programme ontarien d'évaluation du personnel enseignant relativement à la réaccréditation obligatoire, à l'évaluation du rendement et au test de qualification.	100 % des enseignantes et des enseignants en poste sont obligatoirement réaccrédités tous les cinq ans.	Approbation des exigences obligatoires de réaccréditation du personnel enseignant et mise sur pied du système de réaccréditation. Définition de normes de référence.
	100 % des conseils mettent en oeuvre un système provincial d'évaluation du rendement.	Approbation des normes provinciales d'évaluation du rendement du personnel enseignant.
	Tous les ans, les diplômés des facultés d'éducation devront passer le test de qualification.	Fin des essais pour le test de qualification du personnel enseignant.
Formation améliorée financée par le ministère sur la mise en oeuvre du curriculum : Pourcentage d'enseignantes et d'enseignants et d'autres éducatrices et éducateurs admissibles participant à la formation financée par le ministère sur la mise en oeuvre du curriculum.	Augmentation de 10 %, année après année, du taux de participation des éducatrices et éducateurs admissibles.	Augmentation de 10 % du nombre prévu de jours-enseignants de participation aux séances de formation dans les écoles par rapport à 2000-2001 : Élémentaire 40 000 Secondaire 46 000 Total 86 000 4 000 enseignantes et enseignants, la plupart de la 11e et de la 12e année, participeront aux séances de formation axées sur les disciplines. 7 000 enseignantes et enseignants des paliers élémentaire et secondaire suivront les stages d'été de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

But du ministère : Le financement du système d'éducation élémentaire et secondaire sera axé sur la salle de classe et affecté équitablement, et une infrastructure informatique sera mise en place pour préparer les élèves à devenir partie intégrante d'une société et d'une économie axées sur les connaissances.

Apport du ministère : Le ministère contribue à la réalisation de cet objectif en établissant les normes (niveau et affectation) de financement, en élaborant une stratégie en matière de technologie de l'information et en veillant au respect des normes par ses partenaires.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Financement axé sur la salle de classe : Système d'éducation élémentaire et secondaire réformé et rationalisé auquel des ressources axées sur la salle de classe sont affectées de façon équitable, tel que mesuré par : Le pourcentage des conseils qui respectent les objectifs sur le plan des enveloppes de financement, selon les rapports fournis au ministère par les conseils; Le pourcentage de conseils scolaires ayant fait l'objet d'une vérification qui respectent les normes du ministère, selon les vérifications effectuées par le personnel du ministère.	100 % des conseils scolaires atteindront les objectifs fixés pour chacun sur le plan des enveloppes de financement : • dépenses de salle de classe; • éducation de l'enfance en difficulté; • administration/gestion; • installations destinées aux élèves.	100 % des conseils atteindront les objectifs fixés ou un plan d'action sera en place pour assurer la réalisation de ces objectifs.
	100 % des conseils scolaires ayant fait l'objet d'une vérification par le personnel du ministère respecteront les normes du ministère.	100 % des conseils ayant fait l'objet d'une vérification respecteront les normes établies ou un plan d'action sera en place pour assurer le respect de ces normes.

Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2000-2001*

Ministère de l'Éducation

Fonctionnement	8 096 millions de $**
Immobilisations	4 millions de $
	1 470 employés

Éducation élémentaire/secondaire

Fonctionnement	8 075 millions de $***
Immobilisations	4 millions de $
	1 246 employés****

- politiques et prestation de programmes aux paliers élémentaire et secondaire
- établissements d'enseignement
- soutien des écoles élémentaires et secondaires

Administration interne

Immobilisations	21millions de $
	224 employés*****

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode comptable du CCSP.
** À l'exclusion du Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario.
*** À l'exclusion des recettes locales versées aux conseils scolaires.
**** Comprend 771 employés des écoles provinciales.
***** Comprend le personnel ministériel appuyant le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

*Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère de l'Éducation

Fonctionnement	8 471 millions de $**
Immobilisations	16 millions de $
	1 465 employés

Éducation élémentaire/secondaire

Fonctionnement	8 451 millions de $***
Immobilisations	16 millions de $
	1 241 employés****

- politiques et prestation de programmes aux paliers élémentaire et secondaire
- établissements d'enseignement
- soutien des écoles élémentaires et secondaires

Administration interne

Immobilisations	20 millions de $
	224 employés*****

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode comptable du CCSP.
** À l'exclusion du Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario.
*** À l'exclusion des recettes locales versées aux conseils scolaires.
**** Comprend 771 employés des écoles provinciales.
***** Comprend le personnel ministériel appuyant le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus.

Curriculum, évaluations
Kit Rankin (anglais)
Téléphone : 416 325-2576
Télécopieur : 416 325-2575
Courriel : Kit.Rankin@edu.gov.on.ca

Ginette Plourde (français)
Téléphone : 416 327-9072
Télécopieur : 416 325-2156
Courriel : Ginette.Plourde @edu.gov.on.ca

Sécurité dans les écoles
Marie-Lison Fougère
Téléphone : 416 325-7645
Télécopieur : 416 325-2664
Courriel : Marie-Lison.Fougère@edu.gov.on.ca

Financement de l'éducation
Peter Gooch
Téléphone : 416 325-2828
Télécopieur : 416 325-6370
Courriel : Peter.Gooch@edu.gov.on.ca

Éducation de l'enfance en difficulté
Alex Bezzina
Téléphone : 416 324-5685
Télécopieur : 416 325-2664
Courriel : Alex.Bezzina@edu.gov.on.ca

Réforme des écoles secondaires
Grant Clarke
Téléphone : 416 325-2518
Télécopieur : 416 325-2552
Courriel : Grant.Clarke@edu.gov.on.ca

Conseils d'école

Marie-Lison Fougère
Téléphone : 416 325-7645
Télécopieur : 416 325-2664
Courriel : Marie-Lison.Fougère@edu.gov.on.ca

Évaluation du personnel enseignant

Aryeh Gitterman
Téléphone : 416 325-2390
Télécopieur : 416 325-7019
Courriel : Aryeh.Gitterman@edu.gov.on.ca

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document auprès de :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, faire le 1 800 668-9938.
À Ottawa, faire le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758.
Service téléphonique aux malentendants :
composer sans frais, n'importe où en Ontario, le 1 800 268-7095.

On peut commander des exemplaires du présent document par Internet à :
http://www.publications.gov.on.ca

Copie électronique du présent document disponible à :
http://www.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2001

ISBN 0-7794-1198-6

This document is also available in English.